

SUMMARY OF THE SPEECH

by Mr. Maurice SCHUMANN

President in Office of the Council

of the European Communities

on the activities of the Council

(Strasbourg, 11 June 1971)

The President opened his speech by saying how pleasant it was for him, as a former parliamentarian, to continue the happy tradition that had grown up between the Council and the European Parliament whereby the President of the Council submitted each year to the Parliament a report on Community activities, while, at the same time, outlining the prospects for the Community during the coming months. He then went on to deal with the problem of Community development.

In this context, he stressed the particular importance of the agreement of 25 March on the common agricultural policy. This agreement on prices and structures also had political implications, since a setback in this field would inevitably have had repercussions for other sectors of Community activity.

As regards prices, the Council had decided on what were, in the case of certain commodities, fairly considerable increases and had laid down a scale of price relativities favourable to certain forms of livestock production which closely affected the livelihood of most of the rural population, as against arable crops which were all too often in surplus.

In addition, the Council had for the first time agreed to undertake a series of common projects in the social and structural field. These measures should improve the economic and social condition of Community agriculture.

The Council now had to approve directives to translate the guidelines adopted into reality.

.../...

As regards social policy, the President drew attention to the fact that work had begun on the reform of the European Social Fund, the setting up of a Permanent Committee on Employment, the laying down of a certain number of general guidelines for the preparation of a programme of specific projects on the main aspects of vocational training, the revision of the working programme agreed on for the application of Article 118 of the Treaty and, finally, the introduction of a programme of social statistics.

The President went on to report the adoption on 8 February by the Council and the Governments of the Member States of the third medium term economic policy programme covering the period 1971 to 1975.

Regarding industry, the Council intended to reach a decision in the near future on a report drawn up by a working party of senior officials on the basis of memoranda submitted by the Commission and by certain Member State Governments.

Concerning regional policy, the Council had stated its intention to carry out a comparison between the regional policies practised by each of the Member States, with a view to laying down co-ordinated Community objectives and to carrying out concerted action projects, especially in favour of those regions faced with the most severe and urgent problems.

As regards freedom of establishment and freedom to provide services, the Council had approved directives affecting film production, the wholesale trade in coal and intermediary activities relating to coal. It had also adopted directives on self-employed agricultural and horticultural activities. Progress had been made in certain other sectors too. For instance, directives on public works contracts were to be formally adopted in the near future. Work was also in train concerning insurance and the liberal professions.

As for the European patent, the Inter-Governmental Conference for the setting up of a European System for the Grant of Patents, in which thirteen other European countries were also taking part, was actively continuing with its work and this should reach completion during the second half of 1972. At the same time, the Member States of the Community were working together on the introduction of a Community patent.

Turning to the common transport policy the President reported, among other things, the adoption of a resolution in which the Council called on the railways of the Six to develop closer co-operation among themselves.

The Council was also engaged on work regarding access to the transport of freight by navigable waterways. In addition, regulations on the introduction of common rules for regular and shuttle motor-coach and bus services between the Member States were being prepared. During the coming months, the Council would be paying particular attention to infrastructural cost problems and those concerning the financial relations between the States and railway concerns.

In the Nuclear Research field, the General Consultative Committee, for which provision had been made in the agreement on the re-organisation of the Joint Research Centre, had now been set up and work had begun on examination of the amendments that would have to be made to the Financial Regulation in order to enable the budgets to be adopted according to programme objectives. The Council was now awaiting the Commission's multi-annual programme proposals as provided for in the Council's Resolutions of 1969. It had in the meanwhile extended by one year, the programme which was under way at the end of 1970. The Council had, in addition, just reached an agreement on the multi-annual programme proposals submitted by the Commission in the "fusion" and "biology" sectors.

The Council was, moreover, on the point of adopting two draft resolutions proposed by the Commission whose purpose it was to co-ordinate the activities of the Member States in the field of scientific and technical information and documentation. It would also be undertaking a pilot concerted action experiment in this field, involving the setting up of a metallurgy documentation and information system.

Speaking of the economic and monetary union, the President was at pains to stress the importance which all the Members of the Council attached to the key resolution adopted in February, as well as to the decisions accompanying it. He nonetheless deplored the crisis which had just shaken the international monetary system.

The Member States of the Community had undertaken immediate remedial action by holding the consultations provided for in the Decision of 17 July 1969 and these consultations had made it possible, acting in a spirit of mutual understanding, to reach certain common conclusions. In the same spirit, a solution had been found to the problem of operating the common agricultural policy under the resulting conditions : appropriate measures had been taken to avoid disturbances in the trade in agricultural products during the period in which the currencies of certain Member States would be fluctuating.

Finally, it had to be admitted that, as far as the short-term effects on the timetable for implementing the economic and monetary union were concerned, the reduction in fluctuation margins between the Member States' currencies for which provision had been made could not now take place on the due date. Nevertheless, the Resolution of 9 May expressed the determination of the Governments not to alter their parity levels, and this made it possible to express the conviction that the implementation of the economic and monetary union would be duly continued.

Turning to the subject of the enlargement of the Communities, the President recalled that, in accordance with the decisions taken at the Conference of the Hague, negotiations with the applicant States had been opened on 30 June 1970.

Within the space of one year, considerable progress had been made. An agreement had been achieved on the timetable for the dismantlement of trade barriers in the industrial and agricultural sectors, so that the free movement of industrial products could come into effect on 1 July 1977. The full machinery of the common agricultural policy would be adopted with effect from accession, while price approximation would take place in a number of stages, reaching completion on 31 December 1977.

Agreement had also been reached on almost all of the products in respect of which the United Kingdom had made special requests as regards the implementation of the common customs tariff ; on almost all the problems concerning relations with Commonwealth countries ; and on the problem of sugar from developing Commonwealth countries.

In connection with this last problem, the Community had given an assurance that it would have as its firm purpose the safeguarding of the interests of those developing countries of the Commonwealth as well as of the AAMS whose economies depended to a considerable extent on exports of primary products, particularly sugar. Progress had also been made in connection with the contributions by the Applicant States to the financing of the Community.

Almost complete agreement had also been reached on United Kingdom participation in Euratom and on the problems arising from that country's accession to the ECSC.

Agreement had, moreover, recently been obtained at Luxembourg on the role of Sterling in an enlarged Community progressing towards economic and monetary union.

The views of the two sides had become closer in a great many respects and agreement had been reached on certain other points, such as the appreciable progress made in connection with the conditions governing United Kingdom participation in the European Investment Bank.

On all of these various problems a large measure of agreement had also been reached with Ireland, Denmark and Norway, although on agriculture and fisheries the last-named country had adopted special positions which were still being examined by the Community side.

As regards the Member States of EFTA which had not applied for membership of the Community, the latter had heard statements by Sweden, Austria, Switzerland, Finland, Iceland and Portugal on the ways in which these countries envisaged their relations with an enlarged Community.

Since then the Commission had held exploratory talks on which it was to report to the Council in the near future, so that the Council might discuss this matter in July.

To conclude his remarks on the subject of enlargement, the President expressed his conviction that the political will shown by the Six and by the United Kingdom and the other Applicant States should make it possible to envisage a favourable outcome to the negotiations in the near future.

Turning to external relations, the President referred to the anxieties caused over the last few months on both sides of the Atlantic by the state of relations between the Community and the United States. Although the situation had now improved, the Council felt that it should be followed closely, and had encouraged the Commission's contacts with the US Authorities with a view to holding a dialogue leading to increased understanding of the problems facing both sides.

The Council was aware of the need to continue this dialogue with the United States in the interests of clarification and conciliation. It was to this end that the decision had been taken to strengthen the representation of the Community in that country.

As regards the Community's relations with Japan, the Council had decided to open negotiations with a view to concluding a trade agreement.

Concerning relations with Latin America, a statement by the Council had been submitted to the Doyen of the Latin American Ambassadors in January 1971 and it had been agreed that a meeting would be held at ambassadorial level on 18 June of this year to establish the objectives and the procedures of the dialogue to be opened between the Community and the countries of Latin America.

On the more general level of relations with the developing countries as a whole, the President felt it necessary to draw the Parliament's attention to the Council's decision to apply a system of generalised preferences as from 1 July of this year.

The Council is to examine the possibility of extending these preferences to a number of other countries, which have asked to be considered as developing, beside the 91 members of the developing countries' group in UNCTAD.

In connection with the associated overseas countries, the speaker referred to the simultaneous entry into force on 1 January of this year of the new Yaoundé Convention with the Associated African and Malagasy States, the Arusha Agreement with the Partner States of the East African Community and, under Part Four of the Treaty of Rome, the recent Council Decision on the Association of Overseas Countries and Territories.

With regard to multilateral relations, the President drew attention to the Community's part in the Arrangement regarding Trade in Cotton Textiles and in the Conference for the renewal of the Wheat Trade Convention and the Food Aid Convention.

Finally, the Community had given emergency food aid to a number of countries where natural disasters had taken place, such as Turkey, Tunisia, Mali, Indonesia and Pakistan.

The President then mentioned the bilateral Agreements concluded by the Community with a large number of countries, and in particular with those of the Mediterranean. On 1 October 1970, preferential trade agreements with Spain and Israel had entered into force.

Negotiations with the United Arab Republic and the Lebanon had reached an advanced stage and it was possible that the Community might in the near future be able to begin the procedure for signing preferential agreements with these two countries and bringing them into force.

The Agreement with Malta entered into force on 1 April 1971.

The Agreements with Morocco and Tunisia were being applied as per normal without raising any particular problems. With Turkey, the Community had reached an important agreement enabling the transitional phase of the Association to begin. The Council's position as regards Greece remained unchanged, and the administration of the Agreement was continuing.

Finally, fact-finding negotiations with a view to making a suitable arrangement with Cyprus were now taking place.

The President spoke of the non-preferential trade agreement with Yugoslavia, which was being implemented to the satisfaction of both Parties, and also referred to the current negotiations with the Argentine.

Before concluding his speech, the President mentioned the recent Council meeting at which the Member States of the Communities were for the first time represented by their Ministers of Justice, and pointed out that the Ministers of Education would be meeting shortly to examine a number of problems falling within their field of responsibility.

This would provide them with an opportunity to study, inter alia, the outstanding questions involved in the setting up of the European University at Florence.

The Council would also continue its study of the great problems raised by the implementation of the provisions of the Treaty on the election of the European Parliament by direct universal suffrage.

Finally, the President stressed the satisfaction with which the Council welcomed the entry into force on 1 January 1971 of the decision on the Replacement of the Member States contributions by independent Community resources and the Treaty giving new budgetary powers to the European Parliament.

Rounding off his speech, the President expressed his sincere and deeply rooted faith in the destiny of the Communities, and said that the European edifice was, in his opinion, on the eve of far-reaching changes, resulting from both the achievement of economic and monetary union and from enlargement. He then stated his conviction that "the European Parliament, the Council and the Commission would continue, as in the past, to work fruitfully together, with the same fundamental end in view: a strong, prosperous, independent Europe, capable of guaranteeing the peace and well-being of its peoples".

RESUME DE L'EXPOSE
de Monsieur Maurice SCHUMANN
Président en exercice du Conseil
des Communautés européennes
sur les activités du Conseil
(Strasbourg, le 11 juin 1971)

Après avoir déclaré qu'en tant qu'ancien parlementaire, il lui est très agréable de poursuivre l'heureuse tradition qui s'est instaurée entre le Conseil et l'Assemblée et qui veut que le Président du Conseil présente à cette institution chaque année un bilan des activités communautaires et en même temps évoque les perspectives qui s'offrent à la Communauté pour les mois à venir, le Président aborde en premier lieu la question du développement de la Communauté.

=====

Dans ce contexte, il souligne l'importance particulière que revêt l'accord intervenu le 25 mars en matière de politique agricole commune. Cet accord qui concerne les prix et les structures a également une portée politique car un échec dans ce domaine se serait inévitablement répercuté sur les autres domaines de la Communauté.

En ce qui concerne les prix, le Conseil a décidé des augmentations qui, pour certains produits, sont relativement importantes et a établi une certaine hiérarchie des prix de manière à favoriser des productions animales qui touchent la plus grande partie de la population rurale, par rapport à des productions végétales souvent excédentaires.

Par ailleurs et pour la première fois, le Conseil est convenu d'entreprendre un ensemble d'actions communes dans le domaine socio-structurel. De telles mesures sont de nature à améliorer la situation économique et sociale de l'agriculture communautaire.

Le Conseil est maintenant appelé à approuver les directives qui concrétiseront les orientations arrêtées.

.../...

Dans le domaine de la politique sociale, le Président rappelle la mise en oeuvre de la réforme du Fonds social européen, la mise en place du Comité permanent de l'emploi, la définition d'un certain nombre d'orientations générales en vue de l'élaboration d'un programme d'actions concrètes portant sur les principaux aspects de la formation professionnelle, la révision du programme de travail convenu en vue de l'application de l'article 118 du Traité, et, enfin, l'élaboration d'un programme de statistiques sociales.

Dans le domaine de la politique économique à moyen terme pour la période 1971 - 1975, le Conseil et les Gouvernements des Etats membres ont adopté le 8 février dernier le troisième programme en la matière.

En ce qui concerne l'industrie, le Conseil se propose de se prononcer bientôt sur un rapport élaboré par un groupe de Hauts Fonctionnaires sur la base des mémorandums présentés par la Commission ainsi que par certains gouvernements des Etats membres.

Dans le domaine de la politique régionale, le Conseil s'est déclaré d'accord pour confronter les politiques régionales menées par chacun des Etats membres en vue de définir au niveau communautaire, des objectifs coordonnés et pour réaliser des actions concertées particulièrement en faveur des régions où les problèmes se posent de la manière la plus grave et la plus urgente.

.../...

Dans le domaine de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services, le Conseil a approuvé des directives dans le secteur de la production de films, du commerce de gros du charbon et des activités d'intermédiaire en matière de charbon, ainsi que dans le secteur des activités non salariées de l'agriculture et de l'horticulture. Des progrès ont en outre été réalisés dans certains autres secteurs. C'est ainsi que l'adoption formelle des directives concernant les marchés publics des travaux doit intervenir prochainement. Pour les assurances et les professions libérales, les travaux sont en cours.

En ce qui concerne le brevet européen, la conférence intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets à laquelle participent également treize autres pays européens poursuit activement ses travaux qui devraient aboutir dans la deuxième moitié de l'année 1972. Parallèlement, les Etats membres de la Communauté poursuivent entre eux les travaux visant à créer un brevet communautaire.

En ce qui concerne la politique commune des transports, le président cite notamment l'adoption d'une résolution dans laquelle le Conseil fait appel aux entreprises de chemin de fer des six pour qu'elles développent de façon plus active leur coopération.

Par ailleurs, des travaux sont menés au sein du Conseil en matière d'accès aux marchés des transports de marchandise par voie navigable. Deux règlements relatifs à l'établissement de règles communes pour les services réguliers et de navettes effectués par autocars et autobus entre les Etats membres sont également en cours d'élaboration. Pour les mois à venir, le Conseil se propose de porter une attention particulière aux problèmes des coûts d'infrastructure et des relations financières entre les Etats et les chemins de fer.

Dans le domaine de la recherche nucléaire, le Comité consultatif général prévu par l'accord relatif à la réorganisation du centre commun de recherche, est actuellement constitué et l'examen des modifications à apporter au Règlement financier pour permettre l'adoption des budgets par objectifs en matière de programme est entamé. Le Conseil attend maintenant d'être saisi par la Commission de propositions de programmes pluriannuels prévus par les résolutions du Conseil de 1969. Entretemps, il a prorogé d'une année le programme en cours à fin 1970. Le Conseil vient de parvenir à un accord sur les propositions de programmes pluriannuels présentés par la Commission dans le domaine de la "fusion" et de la "biologie".

Le Conseil est, d'autre part, sur le point d'adopter, sur proposition de la Commission, deux projets de résolution tendant à coordonner l'action des Etats membres en matière d'information et de documentation scientifique et technique, et à instaurer une première expérience de concertation dans ce domaine, par la création d'un système de documentation et d'information métallurgiques.

Parlant de l'union économique et monétaire, le Président tient à souligner en premier lieu l'importance que tous les membres du Conseil attachent à la résolution capitale adoptée à ce propos en février dernier ainsi qu'aux décisions qui l'accompagnent, il déplore toutefois la crise qui vient d'ébranler le système monétaire international.

.../...

Face à cette situation, les Etats membres de la Communauté ont immédiatement procédé à la consultation prévue par la décision du 17 juillet 1969, consultation qui a permis, dans un esprit de compréhension mutuelle, de parvenir à certaines conclusions communes. Dans ce même esprit, a été résolu le problème du fonctionnement du marché agricole commun : des mesures appropriées ont été prises en vue d'éviter que, pendant la période où les monnaies de certains Etats membres vont fluctuer, les échanges de produits agricoles ne soient perturbés.

Enfin, quant aux incidences à court terme sur le calendrier de la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire, il faut reconnaître que la réduction prévue des marges de fluctuation entre les monnaies des Etats membres ne peut avoir lieu à la date envisagée. Toutefois, la résolution du 9 mai enregistre la détermination des gouvernements de ne pas changer leurs parités, ce qui permet d'exprimer la conviction que la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire devra être poursuivie.

Abordant la question de l'élargissement, le Président rappelle que, conformément aux décisions de la Conférence de La Haye, les négociations avec les Etats candidats ont été ouvertes le 30 juin 1970.

En l'espace d'une année, des progrès considérables ont été accomplis. Un accord a été réalisé sur le calendrier de la démobilitation des entraves aux échanges dans le domaine industriel et dans celui de l'agriculture de façon que la libre circulation des produits industriels devrait être réalisée le 1er juillet 1977. L'application des mécanismes de la politique agricole commune se ferait dès le début de l'adhésion, le rapprochement des prix s'effectuant toutefois en plusieurs étapes, jusqu'au 31 décembre de la même année.

Un accord est également intervenu sur la quasi-totalité des produits pour lesquels le Royaume-Uni avait introduit des demandes particulières au sujet de l'application du tarif douanier commun ; sur presque tous les problèmes des relations avec les pays du Commonwealth ; sur le problème du sucre en provenance des pays en voie de développement du Commonwealth.

Dans ce contexte, la Communauté a donné l'assurance qu'elle aura à coeur de sauvegarder les intérêts de ceux des pays en voie de développement du Commonwealth ainsi que des E.A.M.A. dont l'économie dépend, dans une mesure considérable, de l'exportation des produits de base, et notamment du sucre. En ce qui concerne la participation des Etats candidats au financement de la Communauté, des progrès ont également été accomplis.

En outre, un accord quasi total a été réalisé en ce qui concerne la participation du Royaume-Uni à l'Euratom ainsi que sur les problèmes posés par l'adhésion de ce pays à la C.E.C.A.

Par ailleurs un accord vient de se dégager récemment à Luxembourg sur le rôle de la livre Sterling au sein de la Communauté élargie dans la perspective de l'union économique et monétaire.

Enfin, un très grand nombre de rapprochements et d'accords sont intervenus sur d'autres points, parmi lesquels les progrès sensibles enregistrés quant aux conditions de la participation du Royaume-Uni à la Banque Européenne d'Investissement.

Un large accord a également pu se dégager sur l'ensemble de ces différents problèmes avec l'Irlande, le Danemark et la Norvège, bien que ce dernier pays ait pris, en matière agricole et de pêche, des positions particulières qui sont encore à l'étude du côté de la Communauté.

En ce qui concerne les Etats européens membres de l'A.E.L.E. qui n'ont pas demandé à devenir membres de la Communauté, celle-ci a entendu, de la part de la Suède, de l'Autriche, de la Suisse, de la Finlande, de l'Islande et du Portugal des exposés sur la façon dont ces pays envisageaient leurs relations avec une Communauté élargie.

La Commission a entre-temps mené des conversations exploratoires au sujet desquelles elle doit faire rapport au Conseil dans des délais rapprochés afin que celui-ci puisse en délibérer en juillet.

Terminant sur ce sujet, le Président s'est déclaré convaincu que la volonté politique qui anime tant les Six que le Royaume-Uni et les autres candidats devrait permettre d'envisager une issue favorable des négociations dans un avenir rapproché.

Passant aux relations extérieures, le Président rappelle les inquiétudes que, au cours des derniers mois, les relations entre la Communauté et les Etats-Unis ont suscité des deux côtés de l'Atlantique. La situation s'est actuellement améliorée mais le Conseil juge qu'elle doit être suivie attentivement et a encouragé les contacts que la Commission a pris avec les Autorités américaines afin d'entretenir avec celles-ci un dialogue susceptible d'accroître la compréhension des problèmes mutuels.

Le Conseil est conscient de la nécessité de poursuivre à l'avenir le dialogue avec les Etats-Unis dans un effort d'explication et d'apaisement. C'est dans cet esprit qu'a été décidé le renforcement de la représentation de la Communauté dans ce pays.

En ce qui concerne les relations de la Communauté avec le Japon, le Conseil a décidé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial.

Quant aux relations avec l'Amérique latine, une déclaration du Conseil a été remise en janvier dernier au Doyen des Ambassadeurs d'Amérique latine et il a été convenu que, le 18 juin prochain, aura lieu une rencontre au niveau des ambassadeurs pour établir les objectifs et les procédures du dialogue à instaurer entre la Communauté et les pays latino-américains.

Sur le plan plus général des relations avec l'ensemble des pays en voie de développement, le Président a tenu à attirer l'attention de l'Assemblée sur la décision du Conseil de mettre en oeuvre, à partir du 1er juillet prochain, un système de préférences généralisées.

Le Conseil étudiera la possibilité d'étendre ces préférences à quelques autres pays qui demandent à être considérés comme en voie de développement, outre les 91 pays membres du groupe des pays en voie de développement au sein de la CNUCED.

En ce qui concerne les relations avec les pays associés d'outre-mer, l'orateur rappelle l'entrée en vigueur simultanée le 1er janvier de cette année de la nouvelle Convention de Yaoundé avec les Etats africains et malgache associés, de l'Accord d'Arusha avec les Etats partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, et enfin, dans le cadre de la 4ème Partie du Traité de Rome, de la nouvelle décision du Conseil relative à l'Association des Pays et territoires d'outre-mer.

Sur le plan des relations multilatérales, le Président rappelle la participation de la Communauté à l'accord sur les textiles de coton, à la Conférence pour le renouvellement de la Convention sur le blé et à la Convention relative à l'aide alimentaire.

Enfin, la Communauté a accordé des aides alimentaires d'urgence à un certain nombre de pays victimes de catastrophes naturelles, dont la Turquie, la Tunisie, le Mali, l'Indonésie et le Pakistan.

Sur le plan bilatéral, l'orateur rappelle les accords que la Communauté a conclus avec un grand nombre de pays et notamment ceux du Bassin de la Méditerranée. C'est ainsi que le 1er octobre 1970 sont entrés en vigueur des accords commerciaux préférentiels avec l'Espagne et Israël.

Les négociations avec la République Arabe Unie et le Liban se trouve actuellement à un stade avancé et il n'est pas exclu qu'à brève échéance il soit possible d'engager les procédures de signature et d'entrée en vigueur des accords préférentiels avec ces deux pays.

L'accord avec Malte est entré en vigueur le 1er avril de cette année.

L'application des accords avec le Maroc et la Tunisie se poursuit normalement sans soulever de problème particulier. D'autre part, la Communauté a pu aboutir avec la Turquie à l'important accord qui permettra le passage à la phase transitoire de l'association. En ce qui concerne la Grèce, la position du Conseil demeure inchangée, la gestion de l'accord se poursuit.

Enfin, des pourparlers exploratoires sont en cours actuellement en vue d'établir un arrangement approprié avec Chypre.

.../...

Sur le plan des accords commerciaux non préférentiels, le Président mentionne celui avec la Yougoslavie, qui fonctionne à la satisfaction réciproque et les négociations en cours pour la conclusion d'un accord commercial avec l'Argentine.

Avant de terminer son exposé, le Président rappelle la récente session du Conseil des Communautés où les Etats membres étaient pour la première fois représentés par les Ministres de la Justice et indique que, les Ministres de l'Education nationale se réuniront prochainement pour examiner un certain nombre de problèmes relevant de leur compétence.

A cette occasion, ils auront la possibilité d'examiner notamment les deux dernières questions à résoudre en vue de la création de l'Institution universitaire européenne de Florence.

Le Conseil poursuit en outre l'étude des problèmes importants que pose la mise en oeuvre des dispositions du Traité relatives à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct.

Enfin, le Président tient à souligner la satisfaction avec laquelle le Conseil a accueilli l'entrée en vigueur au 1er janvier dernier de la décision sur le remplacement des contributions des Etats membres par des ressources propres et du Traité comportant de nouveaux pouvoirs budgétaires pour l'Assemblée.

.../...

En concluant, le Président a exprimé sa foi profonde et sincère dans le destin des Communautés, la construction communautaire étant à son avis à la veille de transformations profondes soit par la réalisation de l'union économique et monétaire, soit par l'élargissement. Il s'est enfin déclaré convaincu que "l'Assemblée, le Conseil et la Commission continueront, comme par le passé, à oeuvrer de la manière la plus féconde, visant tous ensemble un but essentiel : une Europe prospère, forte et indépendante, susceptible d'assurer à ses peuples le bien-être et la paix".
